
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

RÉUNION DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012

Le vendredi 21 septembre 2012, à 09h30, la commission permanente du conseil général, dûment convoquée le 11 septembre 2012, s'est réunie salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de M. Gérard COULON.

Étaient présents :

M. Jean ANDRO, M. Philippe BAS, M. Erick BEAUFILS, M. Pierre BIHET, M. Lucien BOEM, M. Jacky BOUVET, M. Jean-Claude BRAUD, M. François BRIERE, M. Gérard COULON, M. François DAVOUST, M. Paul DELAUNAY, M. Louis DESLOGES, M. Henri-Jacques DEWITTE, M. Gérard DIEUDONNE, M. Hubert GUESDON, M. Jean-Yves GUILLOU, M. Claude HALBECQ, M. Jean-Michel HOULLEGATTE, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Michel LAURENT, Mme Christine LEBACHELEY, M. Marc LEFEVRE, M. Hubert LENORMAND, M. Jean LEPETIT, M. Michel LOUISET, M. Yves NEEL, M. Claude PERIER, M. Patrice PILLET, M. Gilles QUINQUENEL, M. Dieudonné RENAUX, M. Philippe RIPOUTEAU, M. Jacques THOUVENOT, M. Bernard TREHET.

Étaient excusés :

M. Gilles BEAUFILS, Mme Rolande BRÉCY, M. Serge DESLANDES, M. Hervé HOUEL, M. Jean-François LE GRAND, M. Michel LERENARD, M. Jean-Marie REMOUÉ

Secrétaire de séance :

François BRIERE.

* * *

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 21 septembre 2012

Service instructeur	:	Pôle "Performance de la gestion publique" Direction des finances Service du conseil de gestion
Titre du rapport	:	Convention de gestion d'une portion du domaine public départemental situé sur la commune de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
Commission	:	Infrastructures, réseaux, agriculture et développement économique

Vu la délibération CG.2011-04-11.0-2 du 11 avril 2011 donnant délégation à la commission permanente pour effectuer tous actes de gestion ordinaire du domaine mobilier et immobilier du département, y compris du domaine portuaire et aéroportuaire ;

Vu la délibération CP.2012-05-11.3-30 modifiant la convention de délégation de service public pour l'exploitation du port de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Mes chers collègues,

La gestion du port de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE a été confiée par le conseil général à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche à compter du 1^{er} juin dernier, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Lors de votre réunion du 11 juin dernier et à la demande de la commune de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE, vous avez donné votre accord à ce qu'une place située à proximité du port (la place Belle-Île), soit exclue du périmètre de la délégation de service public.

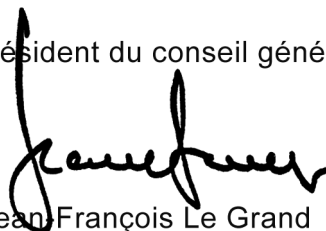
Cette place étant située sur le domaine public portuaire départemental, il convient de formaliser sa prise en charge par la commune au moyen d'une convention de gestion passée entre le conseil général et la commune de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE.

Cette convention aurait pour durée celle de la délégation de service public passée entre le département et la SPL d'exploitation portuaire de la Manche, pour la gestion du port de Saint-Vaast-la-Hougue, soit une échéance au 31 décembre 2013.

Je vous invite à prendre connaissance du projet de convention correspondant, joint au présent rapport.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et, si vous en êtes d'accord, à m'autoriser à signer la convention de gestion d'une portion du domaine public portuaire départemental par la commune de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE.

Le président du conseil général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François Le Grand', written in a cursive style.

Jean-François Le Grand

DELIBERATION CP.2012-09-21.3-42 - Convention de gestion d'une portion du domaine public départemental situé sur la commune de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

(rapporteur : M. Gérard COULON)

Vu la délibération CG.2011-04-11.0-2 du 11 avril 2011 lui donnant délégation pour effectuer tous actes de gestion ordinaire du domaine mobilier et immobilier du Département, y compris du domaine portuaire et aéroportuaire ;

Vu sa délibération CP.2012-05-11.3-30 modifiant la convention de délégation de service public pour l'exploitation du port de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ;

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil général donne son accord à la passation, dans les conditions exposées dans le rapport, d'une convention de gestion d'une portion du domaine public portuaire départemental (entre la place Belle-Ile et le monument aux morts, pour une surface de 17 690 m²), avec la commune de SAINT-VAAST-LA HOUGUE.

En conséquence, elle autorise le président à signer le document correspondant tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

M. Jean LEPETIT

Délibéré à Saint-Lô, le 21 septembre 2012



Le président du conseil général

Jean-François Le Grand

Le président du conseil général certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : A050-225005024-20120921-49546-DE-1-1_0

Date envoi préfecture : 05/10/12

Date AR préfecture : 05/10/12